



Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

9 février 2012

1 - Action institutionnelle

Discours du président de la République sur l'avenir de la politique familiale

A Lavour dans le Tarn, le président de la République a prononcé un discours sur les familles. Il a redit son attachement à l'universalité de notre politique familiale. En France, la natalité est l'une des plus élevées d'Europe, et assure le renouvellement des générations. Pour préserver ce dynamisme qui constitue un formidable atout pour l'avenir, l'Etat a pris de nombreuses mesures pour permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, telles que la création de 200 000 places supplémentaires de garde d'enfants depuis 2007.



[Retrouver le discours sur le site de l'Élysée](#)

Cérémonie de remise du « Label égalité »

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, a remis le « Label égalité » à trois nouvelles entreprises : le groupe **Alcatel-Lucent**, **Castorama** et **Thales communication et services**. Une cérémonie s'est déroulée au ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale. Le « Label égalité » récompense les pratiques exemplaires des entreprises et des institutions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Il est décerné selon trois critères : la mise en œuvre des actions en faveur de l'égalité professionnelle, la gestion des ressources humaines et le management, l'accompagnement de la parentalité dans le cadre professionnel. A cette occasion, Emmanuelle LATOUR, cheffe adjointe du SDFE (voir ci-dessous p. 4), représentant Sabine FOURCADE, directrice générale de la cohésion sociale, déléguée interministérielle aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes, a fait une présentation du label, puis la ministre a remis le label aux trois entreprises. Christel HEYDEMANN, directrice d'Alcatel-Lucent, Guy COLLEAU, directeur général de Castorama, et Pascale SOURISSE, présidente-directrice générale de Thales ont pris la parole. Mis en place en 2004, le « Label égalité » s'inscrit dans le cadre d'une volonté forte de soutenir et de favoriser l'égalité professionnelle. Il est décerné aux entreprises, administrations et associations, de toute taille et de tout secteur d'activité, qui œuvrent pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Les actions récompensées portent notamment sur la sensibilisation du personnel, la gestion des ressources humaines et la mise en place de moyens pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale comme, par exemple, l'installation d'une crèche en entreprise. A ce jour, 47 organismes privés et publics sont titulaires du « Label égalité », soit plus d'un demi-million de salarié(e)s concerné(e)s.

[Retrouver le dossier sur le label égalité sur notre site](#)

Signature de l'accord-cadre triennal en faveur de l'entrepreneuriat féminin

Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, et Augustin DE ROMANET, directeur général de la **Caisse des Dépôts**, viennent de signer l'accord-cadre triennal en faveur de l'entrepreneuriat féminin. Ce nouvel accord manifeste l'engagement du **Service des droits des femmes et de l'égalité** du ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale et de la Caisse des Dépôts en faveur des femmes qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise. Parmi les mesures phares de cet accord, figure le développement du Fonds de garantie pour la création, la reprise et le développement des entreprises à l'initiative des femmes (FGIF). Il permet aux femmes d'accéder au crédit bancaire pour financer leur projet. Ce dispositif est en pleine croissance, passant de 744 garanties accordées en 2008, à 1 510 en 2011. Le FGIF a permis la création de plus de 1 961 emplois en 2011 contre 1 844 en 2010. Piloté par l'Etat et géré par la Caisse des Dépôts, le FGIF a été doté en 2011 d'une enveloppe de 3,6 M€ et en 2012 de 4,7 M€, soit une augmentation de 30%, provenant du Fonds de cohésion sociale.

Par ailleurs, le ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale rappelle que cet accord s'inscrit dans la continuité des actions volontaristes menées depuis 2007 par le Gouvernement en faveur de l'égalité professionnelle : depuis le 1^{er} janvier 2012, les entreprises qui ne négocient pas sur l'égalité professionnelle peuvent être sanctionnées financièrement. Cette sanction peut aller jusqu'à 1% de la masse salariale ; la mixité au sein des filières de formation initiale s'est développée grâce à la mise en œuvre de la convention interministérielle (2006-2011) ; en 2011, le Label égalité a été décerné à 16 organismes performants en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour une meilleure conciliation vie professionnelle - vie personnelle, 200 000 solutions de garde d'enfant supplémentaires seront proposées aux familles d'ici fin 2012.

Egalité salariale entre les femmes et les hommes

Le rapport d'information de Michelle Meunier de la **délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes** sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes a été mis en ligne sur le site du Sénat. La délégation avait été saisie par la commission des affaires sociales sur la proposition de loi n° 230 (synthèse du 13 janvier) relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes présentée par Claire-Lise CAMPION, Michèle ANDRE, Catherine GENISSON, François REBSAMEN et les membres du groupe socialiste et apparentés. Après avoir auditionné les principaux acteurs chargés de négocier les conditions de l'égalité salariale (Direction générale du travail et représentants des organisations syndicales), le Service des droits des femmes au sein du ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale et pris l'avis d'experts, la délégation considère qu'en matière d'égalité professionnelle - et plus spécifiquement salariale - l'enjeu est moins de produire de nouvelles normes législatives que d'appliquer celles qui existent ; pour la délégation, les inégalités de salaire reflétant souvent une accumulation de pratiques discriminatoires ou différenciées subies par les femmes, et qui font partie intégrante des politiques sociales des entreprises et des établissements, on ne peut aborder cette question que de manière globale. C'est en ce sens que la délégation a formulé sept recommandations visant, notamment, à lancer un plan interministériel de lutte contre les inégalités professionnelles, piloté par un ministère aux droits des femmes à part entière, qui s'appuierait sur le réseau des délégués régionales aux droits des femmes. Un rapport de Claire-Lise CAMPION fait au nom de la **commission des affaires sociales** a également été déposé le 8 février 2012. La discussion en séance publique aura lieu le **jeudi 16 février**.

[Retrouver le dossier législatif sur le site du Sénat](#)



L'enseignement du genre et l'élaboration des programmes

On l'avait manqué, heureusement **Les Nouvelles News** nous signale que le rapport d'information sur les manuels scolaires présenté par Michèle TABAROT au nom de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation vient d'être mis en ligne. « *Les députés de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation avaient mis en place, à l'automne dernier, un groupe de travail sur les manuels scolaires* » rappelle le site spécialisé. « *Une réponse au débat soulevé par l'entrée de la notion de genre dans des manuels de sciences de la vie et de la terre (SVT) en lycée : des dizaines de députés et sénateurs s'étaient alors élevés contre cette approche* » à l'occasion d'une polémique qui avait fait couler beaucoup d'encre. Dans le rapport qu'il vient de publier, ce groupe de travail précise que ce n'était pas son rôle de prendre position sur le fond de cette polémique, tout en la jugeant « *regrettable* ». Et de mettre en cause l'absence de concertation et de transparence du ministère, de l'Education nationale depuis 2005, dans l'élaboration des programmes.

[Retrouver le rapport sur le site de l'Assemblée nationale](#)

Des Académies pour l'égalité de genre

La mission pour l'égalité des chances entre les filles et les garçons de l'Académie de Clermont-Ferrand a publié un guide intitulé « *Filles et garçons à l'école, clichés en tous genres* ». Conçu pour inciter les équipes éducatives à s'engager dans une pédagogie de l'égalité qui limite la transmission des stéréotypes, il doit aussi permettre d'en corriger les effets dans les enseignements et en matière d'orientation scolaire et professionnelle. Le guide est diffusé à l'ensemble des établissements publics et privés sous contrat de l'académie. Par ailleurs, dans le cadre de la déclinaison régionale de la convention interministérielle, **Le Fil d'Ariane** a été créé par la mission académique pour l'égalité des chances de Limoges. Moyen de communication innovant, il permet de partager l'actualité sur la thématique. On retrouve ces documents sur le **Portail national des professionnels de l'éducation**.

[Retrouver le guide et le Fil d'Ariane](#)

Parlement européen : renforcer le rôle des femmes dans les négociations de paix

« *Les violences sexuelles lors de conflits ont des conséquences physiques et psychologiques énormes. Par ailleurs, l'accès limité à l'éducation et au marché du travail rendent plus difficile l'intégration des femmes dans l'économie des pays en reconstruction. Que peut faire l'UE ?* ». Un rapport de la Roumaine Norica NICOLAI (Libéraux et démocrates) encourage la présence de femmes dans les négociations de paix et la création d'un représentant spécial de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité.



« *Autour de la table des négociations, la présence de femmes ouvre sur l'égalité des genres et incite à l'élaboration de politiques favorables aux femmes et aux familles. Par ailleurs, les femmes militaires qui patrouillent sur un pied d'égalité avec les hommes renvoient une image forte aux femmes locales* », explique Norica NICOLAI, dont le rapport a été voté par les députés européens le 2 février. Il demande en particulier à l'Union européenne et aux Etats membres d'augmenter le nombre de femmes dans les armées et dans les opérations civiles de maintien de la paix, notamment aux postes de direction. Il milite également pour des fonds européens suffisants pour soutenir le rôle des femmes locales dans la résolution de conflits. Selon Norica NICOLAI, un représentant spécial de l'UE sur les femmes, la paix et la sécurité « *est indispensable afin que les institutions européennes établissent un plan d'action pour lutter contre la violence faite aux femmes* ». « *L'Union européenne a besoin de condamner sans ambages les violences sexuelles, qui sont de vraies armes dans les conflits internationaux* », a-t-elle également indiqué. Par ailleurs, le rapport demande à la Commission d'étudier la possibilité d'instituer des unités de réaction rapide composées de médecins, psychologues, sociologues et conseillers juridiques pour fournir sur place une assistance aux victimes de crimes sexuels.

Nominations au Service des droits des femmes et de l'égalité



Emmanuelle LATOUR a pris ses fonctions au SDFE de la DGCS comme cheffe adjointe du service le 1^{er} février 2012. Elle rejoint Nathalie TOURNYOL DU CLOS, cheffe du service depuis le 19 octobre 2011 (synthèse des 23 septembre et 25 octobre 2011). Titulaire d'un DEA de sociologie et d'une licence de philosophie, Emmanuelle LATOUR a été chargée de cours en sciences sociales, puis chargée de recherches dans le cadre du projet européen RALFA portant sur les modes d'articulation entre vie professionnelle et vie privée, puis pour l'Association

nationale des études féministes (ANEF) sur le projet de recensement des études genre en France. De 2004 à 2010, elle a été secrétaire générale de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, service du Premier ministre, puis conseillère de la ministre des Solidarités et de la Cohésion sociale, en charge de l'égalité entre les femmes et les hommes (synthèse du 2 décembre 2010). *(Nathalie TOURNYOL DU CLOS et Emmanuelle LATOUR lors de la remise du rapport de la commission sur l'image des femmes dans les médias - Photo © Jacky FRENOY DICOM).*

Françoise HEMMENDINGER, a pris ses fonctions de Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la région Alsace début octobre 2011. Françoise HEMMENDINGER a passé un doctorat en psychologie sociale et communication et un DESS de psychologie clinique interculturelle. Elle est également titulaire d'un diplôme d'Etat de médiateur familial. Elle a effectué sa carrière en Alsace où elle a été successivement psychosociologue en entreprise, psychologue scolaire puis conseillère d'orientation, et enfin médiatrice familiale au Centre d'information des femmes et des familles (CIDFF) de Strasbourg, une association dont elle avait été présidente quelques années plus tôt dans le cadre de ses différents engagements associatifs.



Catherine HUGONET devient Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) de la région Midi-Pyrénées au 1^{er} janvier 2012. De 2006 à 2010, Titulaire d'un DESS de gestion et politiques urbaines, d'une maîtrise de responsable de formation et d'une licence en droit, elle a été DRDFE de Bourgogne avant d'être nommée adjointe à la responsable du pôle de cohésion sociale de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Midi-Pyrénées, responsable des programmes en faveur de la jeunesse et de la vie associative, des

programmes de l'agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE). Auparavant elle avait été chargée de mission puis directrice régionale du Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations, désormais ACSE, en Bourgogne et en Midi-Pyrénées et responsable de formations professionnelle pour adultes au sein de l'Education nationale (GRETA) durant 10 années. Catherine HUGONET est Chevalier de l'Ordre du Mérite.

Anne MAURAGE-BOUSQUET a rejoint le SDFE de la DGCS au bureau de l'égalité dans la vie professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2012. Elle y est chargée des questions d'insertion professionnelle des femmes et de lutte contre les discriminations au travail. Elle est titulaire d'une maîtrise de sociologie et d'un DUT « Carrières sociales ». Elle a commencé sa carrière comme assistante de recherche en sociologie puis après avoir occupé différents postes à l'éducation nationale et au ministère du travail, Anne MAURAGE-BOUSQUET, a été de 1993 à 2004, chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité dans le département des Hauts-de-Seine. Elle a ensuite été chargée d'études au bureau des questions démographiques de la Direction de la population et des migrations. Elle a intégré la DGCS en 2009 en tant que chargée de mission au bureau des services et établissements pour personnes handicapées et personnes âgées.



Isabelle SAURAT nommée directrice dans les services du Premier ministre

Sur proposition du Premier ministre, le conseil des ministres du 8 février a nommé Isabelle SAURAT, administratrice civile hors classe, directrice des services administratifs et financiers du Premier ministre à compter du 15 février 2012.

Anne-Marie BROCAS nommée à l'IGAS

La directrice de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) va partir à l'**Inspection générale des affaires sociales (IGAS)**. Après plus de cinq années passées à la tête de la direction statistique des ministères sociaux, Anne-Marie BROCAS vient d'être nommée à l'IGAS. Elle prendra ses fonctions le 1er mars.

2 - Egalité et non discrimination

8 mars : des femmes se métamorphosent en hommes pour Marie Claire

L'année dernière, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, **Marie Claire** se transformait durant quelques pages en **Pierre Marie** et célébrait la Journée internationale des droits des hommes... Le mensuel inventait un « monde à l'envers » dans un reportage-fiction plutôt réussi (synthèse du 16 février 2011). Cette année **Marie Claire** s'est laissé pousser la barbe ! « *Bluffant !* », le mensuel (daté de mars) annonce à la une que « huit femmes se métamorphosent en hommes pour la cause des femmes ». Egalité professionnelle, maternité, blagues machistes, etc. « *Si j'étais un homme, m'aurait-on traitée ainsi ?* » se demandent Rachida DATI, Anne LAUVERGNON, Florence ARTHAUD, Laure ADLER ou Anne HIDALGO qui s'exprime dans le journal et ont posé grimée en hommes...



La barbe s'invite au colloque « Produire en France »

A propos de barbe, le 8 février à Paris, **La Barbe** s'est invitée au colloque organisé par le **Modem**, « Produire en France ». L'association poursuit ainsi sa campagne présidentielle, qui l'a déjà conduite à intervenir au PS puis par deux fois l'UMP. Les militantes ont félicité avec leur ironie habituelle les six intervenants de ce colloque : six hommes. « *Les orateurs de vos tribunes révèlent la stable virilité de vos experts... Et ce soir enfin, c'est un panel sans faute, 100 % masculin* ». Dès le début du colloque, le présentateur s'était excusé car les organisateurs n'avaient pas trouvé de femmes pour venir à la tribune indique l'association dans son communiqué qui ajoute : « *alors que les Barbues serreraient la main des intervenants, l'un d'entre eux a indiqué « Je n'y suis pour rien » selon une formule en vogue dans les colloques virils* ».

Le pacte pour en finir avec les discriminations

Libération du 7 février consacre deux pages à l'appel réunissant l'ensemble des discriminations pour interpeller les candidats à l'Élysée. Lancé par Louis-Georges TIN, « Le Pacte. Pour en finir avec les discriminations » (publié chez **Autrement**) est soutenu par une douzaine d'associations et rassemble près de 200 propositions. Le « Pacte » s'attaque à toutes les discriminations dont l'orientation sexuelle ou le sexisme. C'est Dalila TOUAMI, du **Planning familial**, qui revient pour « Libé » sur ce point, soulignant que « *les femmes sont encore des sous-citoyens* ».



Printemps arabes : où sont passées les femmes ?

« *Printemps arabes : où sont passées les femmes ?* », comme en écho à notre focus sur « *les printemps arabes, les femmes et les salafistes* » (synthèse du 6 février), **Le Figaro** du 7 février consacre une partie de sa une et sa page deux (« recto & verso ») à « *l'espoir déçu des femmes* » lors des « *révolutions arabes* ». Sous une photo de manifestantes en voiles colorés, le quotidien explique que « *si elles furent souvent parmi les premières à scander des slogans antigouvernementaux, comme en Egypte, les femmes sont aujourd'hui les grandes absentes du débat politique* ». **Le Figaro** met en cause les islamistes qui ont fait « *baisser d'un cran* » les ambitions des femmes qui doivent maintenant se battre pour simplement préserver leurs droits.

3 - Egalité dans la vie professionnelle

La protection de la maternité renforcée chez Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc

Liaisons Sociales du 10 février annonce qu'un accord sur l'égalité professionnelle entre femmes et hommes a été conclu, le 13 décembre 2011, par la direction d'Autoroutes et tunnel du Mont-Blanc (ATMB) et les quatre syndicats CFE-CGC, CFTC, CGT et UNSA. Cet accord est entré en application le 1er février. Il renforce en particulier les garanties données aux femmes enceintes dans cette entreprise qui emploie près de 700 salariés. L'entreprise s'engage à réserver une part du budget formation pour financer des actions de formation proposées au retour d'un congé maternité, d'un congé adoption ou d'un congé parental d'éducation et elle assure le maintien de la rémunération pendant le congé de paternité, sous déduction des indemnités journalières de sécurité sociale, dans le cadre de la subrogation. Par ailleurs, au titre de la protection spécifique à la grossesse, l'accord réduit la durée du travail dans différents cas. ATMB s'engage aussi à rééquilibrer les équipes de travail en intégrant des femmes dans les équipes masculines ou vice versa. Des précisions sur la répartition hommes-femmes seront incluses dans la cartographie des métiers de l'entreprise.

Diversité et égalité des chances dans la société exploitante d'autoroutes Rotalis

Toujours dans **Liaisons Sociales** du 10 février, l'exploitant des deux autoroutes Rouen-Alençon et Sées-Falaise Ouest, Rotalis, a signé, le 22 décembre 2011, avec les syndicats CFDT et CFTC, un accord sur la diversité et l'égalité des chances. Le titre de l'accord consacré à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes affirme « *qu'il n'y a pas de métiers spécifiquement féminins ou masculins* » alors que 88,5 % des salariés receveurs sont des femmes, tandis que 96,3 % des agents viabilité sont des hommes. La société s'engage à réduire les écarts constatés, en donnant priorité, à compétence égale, au recrutement qui les atténuera. Pour assurer l'égalité en cours de carrière, chaque année, lors des révisions de salaires, l'entreprise s'assurera que la moyenne des augmentations individuelles des femmes soit équivalente à la moyenne des augmentations individuelles des hommes au sein des différentes catégories professionnelles. Des indicateurs permettront de suivre par genre le nombre de salariés promus.

Lejaby : combat de femmes

« *Le groupe LVMH vole au secours des ex-Lejaby* » : **Les Echos** du 2 février ont annoncé que la société Sofma, sous-traitant de Louis Vuitton, « *vient de présenter une offre de reprise du dernier site français de l'entreprise de lingerie et de ses 93 employés* ». **Le Parisien** voit « *les Lejaby sortis d'affaire* ». **Libération** évoque « *un sauveur très politique* ». Pour **L'Humanité**, les salariés de l'usine « *sont en passe de réussir à sauver leur emploi* », « *grâce à leur lutte exemplaire* ». On notera une photo publiée dans **L'Humanité** le 7 février pour illustrer les deux pages que le quotidien consacre à ces « *artisans d'une lutte sociale exemplaire de solidarité* ». Sur la photo, devant l'atelier déserté, huit ouvrières de Lejaby posent des panneaux (ornée de dentelle et de tulle roses) à la main, sur le plus grand d'entre eux on peut lire « *Combat de femmes* »... Pour le journal, les ouvrières commentent : « *c'est la solidarité féminine qui compte, le fait que ce soit une usine de femmes, dont beaucoup d'âge mur, ça a un écho particulier* »...

Italie : réduction des coûts et exigences de conciliation vie privée et professionnelle

Le groupe bancaire italien **Banco Popolare** a signé, fin janvier, un accord avec les syndicats permettant aux salariés de bénéficier d'un congé sabbatique de trois à sept mois et, à la banque, de faire des économies sur les coûts de gestion. Cet accord permet aux salariés du groupe de bénéficier de la suspension du travail d'un minimum de 3 mois à un maximum de 7 mois. Il est mis en place à titre expérimental pour 2012 et 2013 et sur une base « *exclusivement volontaire* ». Les critères d'acceptation de la demande de la part de l'entreprise incluent les motivations familiales, de santé, d'assistance aux conjoints ou aux enfants, la poursuite des études, etc. Pendant la période d'absence, les salariés bénéficieront d'un soutien au revenu du Fonds de solidarité sectoriel, le montant atteindra une moyenne d'environ 40 % du salaire net et de la totalité des cotisations de l'entreprise pour la prévoyance. De plus, selon le nombre de mois d'absence, ils pourront aussi suivre des cours de formation pour faciliter leur réintégration au travail qui pourra se faire de manière anticipée. (D'après **Planet Labor** du 8 février)

5 - Egalité dans la vie personnelle et sociale

Le retour du voile ?

Consacrant une pleine page au projet de loi qui « *visent à interdire les signes religieux aux personnes s'occupant d'enfants et donc aux assistantes maternelles qui travaillent chez elles* » (synthèses des 28 octobre 2011 et 19 janvier), **Le Parisien** du 8 février signale que « *les nounous voilées s'estiment discriminées* ».

Manifestation devant Tenon contre les intégristes

Le **collectif Tenon**, soutenu par de nombreuses associations, partis de gauche et syndicats, appelle à un rassemblement devant l'hôpital le **samedi 11 février** à 10 heures. « *Depuis Septembre c'est la 5^{ème} fois que des intégristes catholiques prétendent s'installer à la porte de l'hôpital Tenon, pour culpabiliser les femmes et faire pression sur le personnel hospitalier et la population du 20^e* » souligne le communiqué d'appel au rassemblement. « *Quarante ans après les luttes des femmes des années 70 et l'adoption de la loi Veil, il s'agit là d'une véritable offensive contre le droit des femmes de choisir. Rappelons le, ce droit se concrétise aussi par le droit d'avorter* ». Le collectif dénonce les intégristes catholiques qui viennent prier et « *s'afficher avec leur chapelet* » devant le centre IVG, mais aussi **Le Front national** qui, « *de son côté veut « remettre au pas » le Planning Familial, le qualifiant de centre d'incitation à l'avortement* » et préconisant « *par la voix de Marine Le Pen, le déremboursement de l'IVG* ».

Rugby : victoire des Bleues face à l'Italie, elles font mieux que les Bleus !

Heureusement que **Femmes Solidaires** est là pour annoncer sur son site (le 6 février) que l'équipe de France de rugby féminin commence bien son Tournoi des six Nations en faisant encore mieux que leurs homologues masculins. Pour leur premier match, elles ont en effet battu les Italiennes, à Riom, dans le Puy de Dôme, 32 à 0. « *Victoire sans appel de l'équipe de France (...) importante pour la suite du Tournoi* » car « *les Françaises visent le grand chelem* » souligne l'association toujours en pointe en ce qui concerne le sport féminin. Les Bleues joueront contre l'Irlande à Pau le **samedi 11 février**. Elles recevront l'Angleterre, leur principal adversaire, le **samedi 11 mars**, à Paris. Et **Femmes Solidaires**, qui constate le silence total des médias « *sur ce super score, à l'exception de France 3 Auvergne* », de rappeler que la pétition « *A la télé pas de filles hors jeu* » est toujours en ligne sur le site de l'association (synthèses des 30 mai, 10 juin et 13 juillet 2011). Le rugby féminin est un sujet qui a encore plus de mal à percer que le football féminin. On signalera pour mémoire une page dans **Le Parisien** du 21 novembre 2011 titrée « *dans la mêlée avec les Louves* » sur le match de rugby opposant les équipes de Bobigny et de Perpignan...

[Retrouver les pages des féminines de rugby sur le site de la Fédération](#)



FRANCE
FÉMININES

Les féministes anglaises s'opposent à l'abstinence sexuelle

Grâce à une action des féministes anglaises devant la **Chambre des communes**, les adolescentes britanniques n'auront pas à apprendre à refréner leur libido. En effet, un projet de loi qui préconisait des cours d'abstinence sexuelle destinés à des filles de 13 à 16 ans, a été retiré, annonce un article **The Guardian**, relayé par le site de **Courrier International** (24 janvier). En enseignant les « *bénéfices de l'abstinence* » au collège, la députée conservatrice Nadine DORRIES entendait lutter contre le « *taux incroyablement élevé de rapports sexuels et de grossesses précoces* ». Les féministes anglaises se sont opposées à ce texte qualifié de « *puritain* » qui ne concernait que les filles et mettant de côté l'usage des préservatifs portant ainsi un coup à la prévention des avortements et des MST.

Belgique : un débat avec Caroline Fourest saboté par des extrémistes



Un débat intitulé « *L'extrême droite est-elle ou non devenue fréquentable ?* », organisé le 7 février à l'**Université libre de Bruxelles** (ULB), a été perturbé de manière très agressive à plusieurs reprises par un groupe de 40 à 60 personnes voulant dénoncer « *l'islamophobie* » de Caroline FOUREST, l'une des invitées. *Plusieurs personnes, revêtues de keffieh et de burqas, ont scandé en boucle des slogans (...) empêchant la bonne tenue du débat, finalement interrompu par le modérateur, Guy Haarscher, et le recteur de l'université, Didier Viviers* ». L'information a fait la une du **Soir** les 8 et 9 février. Le 9 février le quotidien de Bruxelles dénonce un « *attentat contre la pensée* » et consacre son éditorial et plusieurs pages à l'affaire qui fait grand bruit en Belgique : « *peut-on encore débattre à l'ULB ?* ». Plusieurs partis politiques ont vivement condamné cette « *entrave à la liberté d'expression* ». Caroline FOUREST pour sa part a quitté Bruxelles en soulignant l'importance de garder « *lucidité et sang froid* » et de ne surtout pas « *céder aux intimidations* » ni de mêler les musulmans, « *qui n'ont rien demandé, ni rien fait* » aux provocations des fanatiques.

6 - Lutte contre les violences

Paradoxe du travail social au sein des associations de lutte contre les violences conjugales

Informations sociales n° 169, publié par la **Caisse nationale des allocations familiales**, est consacré à « *L'accompagnement social vers l'emploi* ». Plusieurs articles s'intéressent « *aux effets sur les publics, en termes de rapport aux agents des services d'aide, ainsi qu'en termes d'impact sur leurs trajectoires professionnelle et sociale* ». On signalera « *Paradoxe du travail social au sein des associations de lutte contre les violences conjugales* » d'Elisa HERMAN. La sociologue souligne que « *dans les structures d'accueil de femmes victimes de violences conjugales, qu'elles furent les premières à créer, les associations féministes pratiquent un accompagnement spécifique. Il est contraint d'articuler la conscientisation féministe, qui fait des violences contre les femmes une question politique, et les logiques managériales imposées par les financeurs institutionnels, notamment l'activation pour le retour à l'emploi* ».



Prostitution : pourquoi faut-il pénaliser le client ?

Sous le titre « *Un système criminel* », **L'Humanité** du 7 février publie une tribune de Martine BILLARD, Marie George BUFFET (députées), Laurence COHEN, Brigitte GONTHIER-MAURIN (sénatrices). « *Face à cette entreprise criminelle qu'est le système prostitutionnel, une nouvelle étape dans la mobilisation a été franchie le 29 novembre dernier, où de nombreuses associations féministes et abolitionnistes se sont réunies à l'Assemblée nationale pour discuter, soutenir et relayer l'appel Abolition 2012* ». Les signataires expliquent pourquoi, selon elles, « *pénaliser le client serait donc un acte fondateur d'une nouvelle liberté, pour les femmes et les hommes en aidant à libérer les uns comme les autres du système prostitutionnel, afin d'avancer sur le chemin d'une société d'émancipation humaine* ». Pendant ce temps **L'Express**, qui nous avait déjà surpris avec son dossier sur les relations entre les femmes et les hommes (synthèse du 5 août 2011), consacre sa une et douze pages illustrées à un dossier aux « *call-girls* ». Deux pages sont consacrées à ZAHIA (voir ci-dessous). En fin de dossier Eric DE MONTGOLFIER, procureur de Nice souligne qu'« *il serait juste de pénaliser le client* »...

[Lire la tribune sur le site de L'Humanité](#)

Zahia : Libération persiste et signe

« *Zahia, ni victime, ni coupable* » titrait **Next**, le supplément mensuel de **Libération**, dans son numéro 27 de juin 2010 à propos de l'affaire de prostitution de mineure impliquant des joueurs de l'équipe de France de football (synthèse du 14 mai 2010), défendant « *la liberté de se prostituer ou de vendre des parties de son corps, en dehors de toute considération morale* » (synthèse du 13 août 2010). Le supplément de **Libération** vient de faire sa une sur Zahia soulevant quelques vagues dans les milieux féministes. « *Pendant des heures, Zahia, cet être gracile dont la réserve est proportionnelle à l'immense photogénie, s'est pliée à tout* », « *la créature reçoit en son palais* », « *42 kilogrammes toute mouillée* », « *Zahia a un petit museau et devant on y trouve une muselière* », etc. raconte le supplément du quotidien parisien qui consacre une douzaine de pages à l'ancienne call girl. Tout cela ressemble surtout à une belle opération de promotion pour la ligne de lingerie « *haut de gamme* » que la jeune femme vient de lancer...



Les néo-féministes veulent-elles la peau des hommes ?

« *Les néo-féministes veulent-elles la peau des hommes ?* » se demande **Elle** du 27 janvier qui donne la parole pour une « *rencontre choc autour de la domination masculine* » à l'essayiste Marcela IACUB (synthèse du 25 janvier) et à l'activiste Caroline DE HAAS. « *L'une s'en prend aux féministes, l'autre milite contre les violences faites aux femmes* » résume l'hebdomadaire.

8 - Agenda



Matinée-débat autour de « L'invention de la diversité »

Une matinée-débat autour de l'ouvrage de Réjane SENAC; « L'invention de la diversité » (PUF) (synthèse du 25 janvier) aura lieu au Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) le **mercredi 15 février** de 9 h 30 à 11 h 30. Elle sera animée par Thomas WIEDER du **Monde** en présence de Rama YADE, Marie DURU-BELLAT, Caroline FOUREST et Louis-Georges TIN. Ce débat sera l'occasion d'échanger en particulier sur les tensions entre promotion de la diversité et de parité.

[Pour en savoir plus et s'inscrire](#)

Café de Regards de Femmes sur l'esclavage moderne

Le prochain café de **Regards de Femmes** se tiendra le **mercredi 15 février** à partir de 19 h 30 au Café du Pont Neuf à Paris sur le thème « L'esclavage dit « moderne » - Traite d'êtres humains, travail forcé, violences quotidiennes ...en France aussi ! » avec pour grand témoin, Sylvie O'DY, journaliste, vice-présidente du Comité contre l'esclavage moderne, en présence de Michèle VIANES, présidente de Regards de Femmes.

Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - dgs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>